



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 21 octobre 2021

**Présidence** : André ANTONINI

**Secrétaire de séance** : Marcel CULEDDU

**Assiste** : Olivier FERNANDEZ (administratif)

**Présent** : Francis BERNAVILLE

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Suivi FMI

\*Feuilles de matchs manquantes

\*Horaires Spéciaux

\*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

\*Suspension de terrain

\*Forfaits Généraux/Engagements

### SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

**En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.**

**NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.**

#### **Match 23662480 Val de France 12 – Vaires 11 Vétérans D3B du 10/10/2021**

La Commission, suite au courriel du club de VAL DE FRANCE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VAL DE France a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 5-1 (victoire de VAIRES)
- Liste des joueurs des 2 équipes inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),

Considérant que le club de VAIRES a confirmé les informations listées ci-dessus ,

**La Commission enregistre le score de la rencontre (5 buts à 1 en faveur de VAIRES 11)**

En complément la Commission demande aux clubs de VAL DE France et VAIRES de transmettre les renseignements suivants :

- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées

- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

#### **Match 23661224 Chelles 2 – Goellycompans/Mitry M. 2 U14 D3A du 25/09/2021**

La Commission, suite au courriel du club de CHELLES, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de CHELLES a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 3-1 (victoire de CHELLES)
- Pas de Sanctions disciplinaires,

Considérant que le club de GOELLYCOMPANS/MITRY a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 3-1 (victoire de CHELLES)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Pas de sanctions disciplinaires
- Pas de blessé,
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de CHELLES de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

#### **Match 23661234 Villeparisis 2 - Chelles 2 U14 D3A du 09/10/2021**

La Commission, suite au courriel du club de VILLEPARISIS, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VILLEPARISIS a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 9-0 (victoire de VILLEPARISIS)
- Pas de Sanctions disciplinaires,

En complément la Commission demande au club de VILLEPARISIS de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de CHELLES de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre 9-0 (victoire de VILLEPARISIS)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

#### **Match 23670483 Vaux Rochette 1 – Avon 1 U16 D2C du 10/10/2021**

La Commission, suite au courriel du club de VAUX ROCHETTE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VAUX ROCHETTE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 3-1(victoire de VAUX ROCHETTE)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),

- Pas de Sanctions disciplinaires,
- Pas de Blessé
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club d'AVON de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre 3-1(victoire de VAUX ROCHETTE)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

#### **Match 24069264 Quincy 21 – Combs 21 +45 ANS Coupe 77 du 17/10/2021**

La Commission, suite au courriel du club de QUINCY, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de QUINCY a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 6-2 (victoire de COMBS)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Pas de Sanctions disciplinaires,
- Pas de Blessé
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de COMBS de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre 6-2 (victoire de COMBS)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

#### **Match 24068772 Vaux Rochette 1 – Ponthierry 1 Seniors Coupe 77 du 17/10/2021**

La Commission, suite au courriel du club de VAUX ROCHETTE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VAUX ROCHETTE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 2-2 (victoire de PONTIERRY 15-14 aux tirs aux buts)

Considérant que le club de PONTIERRY a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 2-2 (victoire de PONTIERRY 15-14 aux tirs aux buts)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Pas de Blessé
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de VAUX ROCHETTE de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23737184	16/10/2021	U14 D4A	MOUSSY LE NEUF 1	CLAYE SOUILLY3
23737360	16/10/2021	U14 D4C	NOISIEL FOOT A.1	ST THIBAULT 2
23737363	16/10/2021	U14 D4C	BREUILLOISE 1	PLAINE France/CLAYE 4
23737364	16/10/2021	U14 D4C	EMERAINVILLE 1	LAGNY MESSAGERS 1
24068768	17/10/2021	SENIORS COUPE 77	ST PATHUS 1	COSMO 77 1
24069008	17/10/2021	U18 COUPE 77	VERNEUIL L'ETANG 1	GATINAIS VL 1
24069083	17/10/2021	U16 COUPE 77	LE PIN VILLEVAUDE1	GRETZ TOURNAN 1
24069087	17/10/2021	U16 COUPE 77	FONTENAY TRESIGNY 1	BRIARD SC 1
24069122	17/10/2021	U16 COUPE COMITE	VAL DE France/ESBLY 3	ST PATHUS 1
24069125	17/10/2021	U16 COUPE COMITE	CHANGIS 1	GRETZ TOURNAN 2

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23735378	10/10/21	U16 D3C	FC COSMO 1	POMMEUSE 1

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

NEANT

## HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

### **BOIS LE ROI FC (524239)**

\*U16 (1) D3 – **13 heures 00** ~~13heures 30~~ été comme en hiver (Stade Languenargen à Bois Le Roi) accordé

### **BRESMONT FC (546205)**

\*U16 (1) D3 – **12 heures 30** ~~13heures 00~~ été comme en hiver (stade municipal à Villeneuve la Guyard) accordé

### **MORET-VENEUX (541364)**

\*SENIORS (1) D2 – **15 heures 30** ~~13heures 00~~ été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret s/ Loing) accordé

\*SENIORS (2) D3 – **15 heures 30** ~~13heures 00~~ été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret s/ Loing) accordé

## REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

## **Dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements**

Extrait PV Réunion du 12/10/2021

### **« ... Match N°23662567 CRISENOY 11 – ARC EN CIEL 11 VETERANS D3C du 03.10.2021**

*La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,*

#### **FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI**

*Considérant que le club de CRISENOY a transmis l'arrêté municipal de fermeture, par messagerie officielle, au club d'ARC EN CIEL ainsi qu'au DISTRICT le 02.10.2021 à 19H50, le match étant programmé le 03.10.2021*

*Considérant que la procédure hors délai a été respectée,*

*Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré dit,*

**Match à jouer, et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions ... »**

*La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.*

**Décide de planifier la rencontre au 28/11/2021**

### **« ... Match N°23662207 POMPONNE 11 – VAL D'EUROPE 12 VETERANS D2B du 03.10.2021**

*La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,*

*Notamment de la FMI*

*Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain,*

*Considérant que, de ce fait, le match n'a pas eu lieu.*

*Après en avoir délibéré,*

*Dit match à jouer, la rencontre est reportée à une date ultérieure Transmet le dossier à la COC.*

*Règlements généraux Titre III Article 20.5 ... »*

*La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.*

**Décide de planifier la rencontre au 14/11/2021**

### **« ... Match N°23700975 COSMO 21 – COLLEGIEN/CROISSY 21 +45ANS Gpe C du 03.10.2021**

*La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,*

*Notamment de la FMI*

*Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain,*

*Considérant que, de ce fait, le match n'a pas eu lieu.*

*Après en avoir délibéré,*

*Dit match à jouer, la rencontre est reportée à une date ultérieure Transmet le dossier à la COC.*

*Règlements généraux Titre III Article 20.5 ... »*

*La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.*

**Décide de planifier la rencontre au 28/11/2021**

### **« ... Match N°23700977 LAGNY MESSAGERS 21 – VARREDES 21 +45ANS Gpe C du 03.10.2021**

*La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,*

*Notamment de la FMI*

*Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain,*

*Considérant que, de ce fait, le match n'a pas eu lieu.*

*Après en avoir délibéré,*

*Dit match à jouer, la rencontre est reportée à une date ultérieure Transmet le dossier à la COC.*

*Règlements généraux Titre III Article 20.5 ... »*

*La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.*

**Décide de planifier la rencontre au (date à déterminer)**

### **« ... Match N°23701246 CAMPÉLIENNE/CRISENOY 21 – PAYS BIERES 21 +45ANS Gpe F du 03.10.2021**

*La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,*

*Notamment de la FMI*

*Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain,*

*Considérant que, de ce fait, le match n'a pas eu lieu.*

*Après en avoir délibéré,*

*Dit match à jouer, la rencontre est reportée à une date ultérieure Transmet le dossier à la COC.*

*Règlements généraux Titre III Article 20.5 ... »*

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

**Décide de planifier la rencontre au 28/11/2021**

« ... **Match N°23701336 BAGNEAUX NEM. 21 – PAYS BIERES 22 +45ANS Gpe G du 03.10.2021**

*La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,*

*Notamment de la FMI*

*Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain,*

*Considérant que, de ce fait, le match n'a pas eu lieu.*

*Après en avoir délibéré,*

*Dit match à jouer, la rencontre est reportée à une date ultérieure Transmet le dossier à la COC.*

*Règlements généraux Titre III Article 20.5 ... »*

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

**Décide de planifier la rencontre au 28/11/2021**

## **CHAMPIONNATS / COUPES**

### **Week-end du 16 et 17 octobre 2021**

#### **Match 24111059 Champs 21 – Vaires 21 +45 Ans Coupe Comité du 17/10/2021**

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

Considérant que la rencontre n'a pu avoir lieu suite à l'absence du club de CHAMPS

Considérant que le club de VAIRES souhaite disputer la rencontre.

Considérant que le club de VAIRES propose de disputer la rencontre le 14/11/2021 (Date du tour suivant – Tour 2)

**La Commission, Considérant que le tour suivant est prévu le 14/11/2021**

**Décidé de planifier la rencontre le 07/11/2021**

#### **Match 24111058 Isles les Villenoy 21 – Lagny Messagers 21 +45 Ans Coupe Comité du 17/10/2021**

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

Considérant que la rencontre n'a pu avoir lieu suite à l'indisponibilité des installations d'ISLES LES VILLENROY

Considérant que le président du club d'Isles les Villenoy a informé le club de Lagny Messagers le 16/10/2021

Considérant que l'équipe de Lagny Messagers ne s'est pas déplacée.

La Commission,

**Par ces motifs décide de planifier la rencontre le 07/11/2021 sur les installations du club de Lagny (article 6 RG Coupe ), le tour suivant étant prévu le 14/11/2021.**

### **Week-end du 23 et 24 octobre 2021**

#### **Match 23735777 Chatelet 1 – Champenois 1 U16 D3F du 24/10/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHATELET pour disputer la rencontre à 12h45 au lieu de 13h30

**En attente accord du club de CHAMPENOIS**

#### **Match 23706099 Servon 6 – Maisoncelles 5 CDM D2B du 24/10/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MAISONCELLES pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 11h15

**Demande refusée par le club de SERVON**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MAISONCELLES pour disputer la rencontre le 09/01/2022 Au lieu du 24/10/2021

#### **Match 23653591 Villeparisis 2 – Combs 1 Seniors D1 du 24/10/2021**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/10/2021 à 18h30 au lieu du 24/10/2021 à 15h30

**Demande refusée par le club de COMBS**

**Match 23706095 Presles 5 – Coubert 5 CDM D2B du 24/10/2021**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 30/01/2022 au lieu du 24/10/2021

**Demande refusée par le club de PRESLES**

**Match 23669878 Senart Moissy 2 – Pontault UMS 1 U16 D1 du 24/10/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART MOISSY** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 13h00

**Demande refusée par le club de PONTAULT UMS**

**Match 23703971 Bois le Roi 12 – Ponthierry 11 vétérans D4C du 24/10/2021**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre sur les installations de PONTIERRY au lieu de BOIS LE ROI

**En attente accord du club de PONTIERRY**

**Match 24069140 Montereau 1 – Brie Est FC 1 U14 Coupe 77 du 23/10/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15h30

**En attente accord du club de BRIE EST FC**

**Match 23714333 St Thibault FC 3 – FC Cosmo 3 Seniors D4C du 24/10/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAULT** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

**Accord de la Commission**

**Match 24035240 Dammarie City 1 – Montereau 2 U18 D3B du 24/10/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre à 12h15 au lieu de 13h00

**Demande refusée par le club de MONTEREAU**

**Match 23735249 Val de France/Esbly 3 – FC Brie Est U16 D3B du 24/10/2021**

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 12h00

**En attente accord du club de FC BRIE EST**

**Match 23670396 Lieusaint 1 – Le Mée 1 U16 D2B du 24/10/2021**

Suite à la demande de report exceptionnel formulé par le club de Lieusaint, (suite à un décès)

La Commission,

Décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

## **SUSPENSIONS DE TERRAINS**

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

- a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
- b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

### **Club de THORIGNY:**

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... **Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

**Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »**

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A**

**Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A**

**\*Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

### **Club d'Othis :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... **Match 22142227**

**Othis 2 – Quincy 2**

**Seniors Coupe Comité du 17/11/2019**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A**

**La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,**

**Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il aurait obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF**

**La rencontre Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A, aura donc lieu à 15h30 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF (Sous réserve de la réception de l'accord du club de MOUSSY LE NEUF)**

**Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A**

**La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,**

**Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il aurait obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF, pour le 11/12/2021 à 16h00 au lieu du 12/12/2021 à 15h30 pour le 12/12/2021 à 13h00**

**La rencontre Othis 2 – Brie FC 1 Seniors D3A, aura donc lieu à 13h00 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF**

**(Sous réserve de la réception de l'accord du club de MOUSSY LE NEUF)**

(Sous réserve de la réception de l'accord de changement d'horaire du club de BRIE FC )

**Club de Cosmo/Mareuil :**

**Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,**

« ... Match 21910065

**Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2**

**Seniors D4B du 13/10/2019**

*La Commission,*

*Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,*

*Après rappel des faits et de la procédure,*

*Après lecture des pièces versées au dossier,*

*(.../...)*

**S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :**

*Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,*

Par ces motifs, la commission,

**Confirme la décision dont appel.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 24/10/2021 : Match Cosmo 2 – Dammarie City 1 Seniors D4C**

**La Commission, suite au courriel de M. Jerome COUDOIN, président du club de FC COSMO, Considérant que le club de FC COSMO informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de CROISSY BEAUBOURG**

**La rencontre Cosmo 2 – Dammarie City Seniors D4C, aura donc lieu à 15h00 au stade Jean Baptiste LEMARIE à CROISSY BEAUBOURG**

**Club de CHAMPS AS :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,**

« ... Match 22525352

**Lesigny 1 – Champs 1**

**Seniors D2B du 04/10/2020**

*La Commission,*

*Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,*

*(.../...)*

*Par ces motifs et après en avoir délibéré,*

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,*

**La Commission décide :**

*(.../...)*

**La Commission décide de sanctionner :**

*(.../...)*

- **l'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel**

*(.../...) ... »*

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

**Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B**

**Club de BOISSISE PRINGY:**

Commission Régionale de Discipline du 29/09/2021

« ... **Match 23766240 Boissise Pringy – Igny A.F.C. 1 Coupe de France du 05/09/2021 (2<sup>e</sup> tour)**  
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

**Inflige une suspension de terrain de d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de BOISSISE PRINGY US. Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de BOISSISE LE ROI et PRINGY, ... »**

La Commission informe le club de Boissise que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 28/11/2021 : Boissise Pringy 1 – Savigny 1 Seniors D2C**

## **ENGAGEMENTS**

**\*BRIARD SC 3**

**U14 D4**

**D**

**\*GOELLYCOMPANS/MITRY 3**

**U16 D3**

**En attente**